



CC du Guillestrois (Siren : 240500488)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Guillestre
Arrondissement	Briançon
Département	Hautes-Alpes
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	31/12/2000
Date d'effet	31/12/2000

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Max BREMOND

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Tour François Bénard
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	05600 GUILLESTRE
Téléphone	04 92 45 04 62
Fax	
Courriel	direction@guillestrois.com
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	5 977
Densité moyenne	20,09

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
05	Eyglis (210500526)	765
05	Guillestre (210500658)	2 456
05	Mont-Dauphin (210500823)	156
05	Réotier (210501169)	211
05	Risoul (210501193)	697
05	Saint-Clément-sur-Durance (210501342)	301
05	Saint-Crépin (210501367)	668
05	Vars (210501771)	723

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Electricité, Gaz <i>Micro-centrale du Chagne et de Rif Bel</i>
- Autres énergies <i>Etudes préalables et de faisabilité à la création d'équipements thermo-ludiques.</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Etude diagnostic sur la gestion des réseaux d'eau potable.</i>
- Assainissement collectif <i>Construction et gestion des ouvrages d'épuration, des collecteurs intercommunaux et des réseaux de transfert, établissement des schémas directeurs d'assainissement.</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets ménagers et assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement des déchets ménagers et assimilés.</i>
- Autres actions environnementales <i>-Participation à l'élaboration de contrats de rivière. -Mise en oeuvre d'aménagements dans un but de valorisation des rivières et intégration des usages liés au tourisme. -Sont déclarés d'intérêt communautaire les itinéraires de randonnées pédestres et VTT organisés dans le cadre d'un schéma communautaire. la compétence de la communauté de communes s'exerce sur les sentiers référencés dans ce schéma et consiste en : .Entretien et aménagement des sentiers existants dans le schéma soit: -entretien réalisé en régie par les employés intercommunaux, -entretien pris en charge par les employés communaux (prestation de services de la commune pour la communauté de commune du Guillestrois), -participation de bénévoles et membres d'associations, -prestations de services. .Le balisage : fourniture et pose de la signalétique, adoption et mise en oeuvre d'une charte signalétique. .La mise en valeur par la réalisation de topoguides ou cartes</i>

d'itinéraires. .Ouverture de nouveaux itinéraires dans un but de liaison et de mise en valeur du réseau existant. .Toute action visant à la mise place et au maintien du site sous le label VTT-FFC. Les itinéraires sous la responsabilité de la communauté de communes du guillestrois sont de type loisirs familiaux et sportifs, balades. Les itinéraires de type compétition, piste d'entraînement, itinéraire spécifique et temporaire pour un évènementiel restent de la compétence des communes. Les travaux de réfection des voies et chaussées empruntées par les itinéraires de la communauté de communes du Guillestrois restent de la compétence du propriétaire. La compétence de la communauté de communes du Guillestrois se rapportant uniquement à l'entretien et aux aménagements nécessaires au passage et à la sécurité des usagers pédestres et VTT. Un inventaire des itinéraires de randonnées intercommunaux sera joint aux statuts. Il pourra être complété ou restreint selon l'approbation du Bureau. Un nouvel inventaire sera établi lors de chaque modification approuvée par le Bureau.

#### Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Actions sociales intercommunales : aides ménagères à domicile, portage des repas, services de proximité.

- Action sociale

-Mise en oeuvre, développement et coordination de toutes actions d'intérêt communautaire en direction des jeunes dans le cadre du Contrat Temps Libre et de tout autre dispositif contractuel ou non. Les actions d'intérêt communautaire ont les caractéristiques suivantes : actions résultant d'une prise en compte globale des problématiques de la jeunesse sur le territoire du Guillestrois, actions visant à favoriser la rencontre entre les jeunes du territoire par la pratique de loisirs communs, actions proposées indifféremment de la commune de résidence des jeunes. -Compétence petite enfance pour les actions d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire : -la création et la gestion d'un relais d'assistantes maternelles (à l'échelle de la communauté de communes), -la concertation des communes et la réflexion à l'échelle du territoire du Guillestrois autour de la création, le dimensionnement et la gestion des établissements de garde d'enfants.

#### Politique de la ville

- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

#### Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Création, coordination et gestion d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

#### Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Programme de développement local et de coopération intercommunale : Pays, Interreg, Contrat Montagne, Leader. Actions de valorisation de la filière bois au travers du parc à bois. Réalisation de programmes de filières agricoles : filière viande, valorisation des produits fermiers. Espace Rural Emploi Formation du Guillestrois.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

-Ecole de musique cantonale. -Assistance aux communes et associations dans le domaine culturel pour les actions d'intérêt communautaire avec un double objectif: a)Relancer et entretenir la dynamique associative sur le territoire du Guillestrois. b)Contribuer à enrichir l'offres d'activités permettant un épanouissement personnel de la population locale et ayant un caractère attractif pour la population touristique; La communauté de communes veillera à mesurer les effets de son action en mettant en place les instruments adaptés. Par actions d'intérêt communautaire, on entend un évènement ou un projet ponctuel concernant la population de plusieurs communes ou ayant des implications pour plusieurs communes de la communauté (2 et +) et qui a lieu sur le territoire guillestrois. Que les moyens employés seront : .une enveloppe annuelle affectée aux demandes de subvention, lesquelles seront adressées à la communauté de communes à une date convenue, sur un support spécifique et seront examinées selon un règlement adapté, .la mise à disposition par la communauté de communes d'un personnel compétent et polyvalent pour resserrer le maillage du tissu associatif par : - une permanence pour assister les communes et les associations dans la constitution de dossiers/de projets, - des propositions auprès des associations, une mise en réseau et une organisation des ressources, - l'initiation d'actions à la demande du conseil communautaire, répondant aux critères établis pour les actions subventionnées (exemple

: fête du sport avec toutes les associations sportives du guillestrois, forum des associations à la rentrée scolaire, fête de la communauté de communes, calendrier des fêtes, annuaires des associations...). .d'adopter le règlement d'attribution des subventions.

#### - Activités sportives

Assistance aux communes et associations dans le domaine sportif pour les actions d'intérêt communautaire. Exploitation et entretien du Gymnase du Conseil Général situé sur la commune de Guillestre, pour lequel une convention de mise à disposition entre le Conseil Général (propriétaire) et la Communauté de communes prévoit le cadre de la gestion de l'équipement dans le domaine périscolaire et associatif. Un règlement intérieur prévoit les conditions d'accès. Une participation financière sera demandée aux communes au prorata de leur population INSEE, ceci afin de permettre une gratuité d'usage auprès des associations entretenant ainsi le dynamisme associatif sur le territoire.

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Aménagement et gestion de l'espace naturel pour des opérations d'intérêt communautaire : étude du programme Natura 2000, opérations agri-environnementales.

#### Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

Abattoir intercommunal.

#### Autres

- Gestion d'un centre de secours

Service Incendie et Secours.

- NTIC (Internet, câble...)

Développement des nouvelles technologies pour toutes les actions dépassant le cadre communal.

- Autres

Maîtrise d'ouvrage déléguée pour des opérations communales (concours administratif, technique et financier) par voie de convention de mandat : missions d'études ou de travaux pouvant être réalisées par la communauté par contrat de mandat pour le compte de tiers restant maître d'ouvrage non dessaisi de la compétence. Assistance technique et urbanistique pour les communes membres. Mise en oeuvre et développement d'un Système d'information géographique (SIG) à l'échelle intercommunal, départemental et régional. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : aménagement du bassin hydrographique, aménagement de cours d'eau, de canal, lac ou plan d'eau, prévention et défense contre les inondations, protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
05	Syndicat Mixte Intercantonal l'Abattoir Guil Durance (SMIAGD) (250500998)	SM fermé	47 764
05	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du QUEYRAS (250500600)	SM ouvert	8 498
05	Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères des Cantons de GUILLESTRE et de L'ARGENTIERE (SMITOMGA) (250500790)	SM fermé	12 802

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)